

Dispositions Particulières

Allianz Associations

Votre Assureur Conseil

CABINET GOMIS GARRIGUES
80 ALLEE DES DEMOISELLES
31400 TOULOUSE

ACPR : 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 09
Code de l'Intermédiaire : 5R0915
Code ORIAS : 07/019666-07/020818-08/045968

Souscripteur

VELO CLUB FIDELIO DE MANOM
10 ROUTE DE GARCHÉ
57100 MANOM

Le contrat

Point de gestion	N18
Contrat N°	56350020
Date d'effet	17/03/2016
Date d'échéance annuelle principale.....	17/03
Date de 1ère échéance principale.....	17/03/2017
Périodicité de la cotisation	Annuelle
Cotisation nette annuelle de base (à laquelle s'ajoutent les frais et taxes en vigueur à l'échéance)	103,68 EUR
Frais (hors frais de fractionnement)	6,99 EUR
Taxes	9,33 EUR
Cotisation totale taxe comprises	120 EUR

Vos activités exercées garanties

- Activité exercée : Cyclotourisme

Assurés

- Assurés : - l'Association affiliée à la FFCT souscriptrice du contrat
- Les participants licenciés à des Fédérations sportives autre que la Fédération Française de Cyclotourisme et les adhérents d'autres sections dans le cadre de club omnisports.

REÇU LE 04 AVRIL 2016

Garanties accordées

- Responsabilité Civile GénéraleGarantie
- Défense Pénale et Recours Suite à Accident.....Garantie

Attention : aucune autre des garanties figurant dans les Dispositions Générales régissant votre contrat ne vous est accordée.

Clause(s) de garantie

Dispositions relatives au fonctionnement du contrat :

Pour les pratiquants licenciés auprès d'une autre Fédération que la FFCT :

Les montants de garanties accordés au titre du présent contrat s'exercent à défaut ou en cas d'insuffisance de garantie du contrat d'assurance de la Fédération auquel le pratiquant est licencié.

Les garanties du présent contrat ne s'exercent qu'en cas de refus de prise en charge motivé et circonstancié de l'assurance attachée à la licence du sportif.

Pour les pratiquants non licenciés à aucune Fédération :

Les montants de garanties accordés au titre du présent contrat s'exercent à défaut ou en cas d'insuffisance de garantie du contrat Responsabilité Civile Vie privée du pratiquant non licencié.

Les garanties du présent contrat ne s'exercent qu'en cas de refus de prise en charge motivé et circonstancié de l'assurance Responsabilité Civile Vie privée du pratiquant non licencié .

Tableaux récapitulatifs des montants des garanties et des franchises Allianz Associations

Les montants de garanties et de franchises sont fixés au « Tableau Récapitulatif des montants de Garanties et de franchises » ci-après.

Responsabilité Civile	Garanties souscrites	Montants maximums garantis	Franchises par sinistre (sauf dommages corporels)
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages en cours d'exploitation ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, et hors dommages Responsabilité Organisateur) 			
<ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus 	OUI	10 000 000 € par sinistre	
<p>sans pouvoir dépasser, pour les dommages ci-après :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs..... 	OUI	2 500 000 € par sinistre	500€
<ul style="list-style-type: none"> - Dommages immatériels non consécutifs..... 	OUI	300 000 € par sinistre	1 000 €

Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Garanties souscrites	Montants maximums garantis	Seuil d'intervention par litige
<ul style="list-style-type: none"> Défense Pénale et Recours Suite à Accident (§ 2 des Dispositions Générales)..... 	OUI	50 000 euros par année d'assurance	650 €

Modalités de détermination de la cotisation nette annuelle

- Cotisation forfaitaire**

La cotisation annuelle hors taxes de votre contrat est forfaitaire (§ 15.3.2.2. des Dispositions Générales).

Elle est fixée à 103,68 € hors frais et taxes.

Cette cotisation tient compte notamment de vos déclarations concernant les caractéristiques du risque (§ 15.2.1 des Dispositions Générales)

Vous vous engagez à nous déclarer, en cours de contrat, toute modification de ces éléments.

Le montant de votre cotisation pourra être réajusté en conséquence.

Votre cotisation pourra être modifiée pour des motifs de caractère technique conformément au § 15.3.2.4 des Dispositions Générales.

Composition du contrat – Durée - Signature des parties

- **Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire :**
 - de l'étude personnalisée préalablement établie,
 - des Dispositions Générales « Allianz Associations » Référence COM17045,
 - des présentes Dispositions Particulières comportant 3 pages, et comprenant le Tableau récapitulatif des montants des garanties et des franchises.

- **Vous reconnaissez avoir été informé que :**
 - toute réticence, fausse déclaration, omission ou inexactitude dans vos déclarations peut entraîner des sanctions prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances ;
 - les contrôles que le Groupe Allianz est légalement tenu d'effectuer au titre de la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme, notamment sur les mouvements de capitaux transfrontaliers, peuvent nous conduire à tout moment à vous demander des explications ou des justificatifs, y compris sur l'acquisition des biens assurés ou sur les sommes versées au contrat ;
 - L'interlocuteur habituel d'Allianz France est en mesure d'étudier toutes les demandes et réclamations. Si, au terme de cet examen, les réponses données ne vous satisfaisaient pas, vous pouvez adresser une réclamation à : Allianz - Relations Clients, Case Courrier BS, 20 place de Seine, 92086 Paris La Défense Cedex.
Courriel : clients@allianz.fr
 - les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du présent contrat. Elles pourront aussi être utilisées, sauf opposition de votre part, dans un but de prospection pour les produits (assurances, produits bancaires et financiers, services) distribués par les différentes sociétés et partenaires du groupe Allianz en France et leurs réseaux.
 - Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant soit en adressant votre demande à Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier BS - 20, place de Seine - 92086 Paris La Défense Cedex, soit par fax au 01.30.68.72.51.

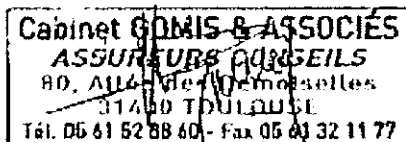
- Je m'oppose à toute prospection commerciale
- J'accepte la prospection commerciale par E-mailing, SMS, MMS

La durée du contrat sera de : **un an avec tacite reconduction**


Préavis de résiliation : **deux mois**

Etabli en **2** exemplaires le **24/03/2016**

Pour la Compagnie



Le Souscripteur *SA-03 2016*

Po *Le Trésorier*
Daniel Galland


Vélo-Club FIDELIO
Salle polyvalente
A. de Bertier - 10 Rte de Garche
F-57100 MANOM

REÇU LE 04 AVR. 2016